



Longpont-sur-Orge

La décharge suspectée de pollution

LA FAMILLE Michel a perdu confiance. Au bout du jardin de son pavillon de Longpont-sur-Orge, les buttes de terre de ce qu'elle appelle « une décharge à ciel ouvert » lui empoisonnent l'existence depuis maintenant douze ans. Après quatre décisions de justice, toutes en leur faveur, le site aurait dû fermer ses portes. Mais les époux Michel affirment que la société Sogeter qui exploite désormais la décharge continue à y déverser ses déchets. Désormais, le couple d'horticulteurs ne sait plus vers qui se tourner et en appelle aux élus locaux.

« Cette histoire est un véritable scandale, s'insurge Maria Michel. Nous sommes continuellement gênés par le bruit et les odeurs. En 1992, la justice avait ordonné la fermeture du site et sa remise en état, mais les scellés ont été brisés par je ne sais qui. Entre-temps, l'entreprise a fait faillite mais l'exploitation du site a continué sous le nom d'une autre société. » C'est là où l'affaire se corse. En mars 1998, le tribunal de grande instance d'Evry mandate un expert judiciaire pour évaluer l'ampleur des dégâts et le rapport rédigé par Philippe Tilloy est accablant.

« Des métaux lourds non ferreux » dans le sous-sol

Au détour des 312 pages, on apprend que l'exploitant a décidé d'implanter sur ce terrain agricole une activité « d'exploitation et de gestion de terres, bâties ou non, de vente de terre végétale », comme le stipule le registre du commerce. Le spécialiste relève surtout la présence d'un talus de terre de 5 mètres de haut évalué à 40 000 tonnes. Des prélèvements sont effectués à plus de 1 mètre de profondeur et leur analyse révèle que le sous-sol est pollué par des matériaux composites (bois, ciment, amiante et hydrocarbures), mais surtout « des



LONGPONT-SUR-ORGE, 1998. De nombreux déchets et résidus comme ceux photographiés ici il y a six ans gisent sous des tonnes de terre, dans une décharge dont la légalité est contestée. (LP/D.C.)

métaux lourds non ferreux ». L'expert évalue même les quantités de produits à 18 tonnes de métaux lourds et 2 200 litres d'hydrocarbures.

« Rien d'étonnant à ces chiffres, tempête Maria Michel. Nous avons pris des photos qui montrent que le propriétaire a entassé des carcasses de véhicules, des bidons et du goudron. Ensuite, il a tout recouvert de terre. » L'avocate des Michel se rappelle d'ailleurs très bien la visite de l'expert : « J'ai dû laver mes vêtements car ils étaient imprégnés d'odeurs terribles », affirme M^{re} Françoise Ellul.

Finalement, l'expert judiciaire estime que la décharge relève du régime des installations classées pour la protection de l'environnement. Concrètement, son existence est conditionnée à une autorisation préfectorale, ce qui n'a ja-

mais été demandé. Au passage, Philippe Tilloy égratigne aussi les visites effectuées par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire), le service spécialisé dans l'inspection des installations classées.

Parmi les élus, un vent de colère commence à souffler. Le maire de Longpont affirme avoir écrit au procureur, tout comme François Pelletant, maire et conseiller général (DVD) de Linas. Au parquet d'Evry, on affirme ne pas être au courant. « Je ne dis pas qu'il faut fermer le site, mais seulement contraindre le propriétaire à le mettre en conformité », affirme François Pelletant. La députée UMP du secteur, Nathalie Kosciusko-Morizet, très au fait des problèmes d'environnement, a décidé elle aussi de se saisir du dossier.

DAVID CHARPENTIER

« Un simple problème de voisinage »

CHRISTOPHE DUBOIS,
exploitant de la décharge

QUAND on se rend à l'actuelle décharge de Longpont, qui importune les Michel, on ne détecte rien d'anormal. « Les talus sont composés de terre végétale ou de graves, assure Christophe Dubois, le gérant de la société Sogeter, qui accepte sans problème de faire visiter le site. Nous travaillons avec de grands groupes de travaux publics (NDLR : Bouygues par exemple), pourquoi inions-nous enterrer des matériaux dangereux et illégaux pour l'environnement ? Ce serait contre-productif. » Les Michel ne partagent pas du tout la même analyse, puisqu'ils affirment même que les dépôts dangereux continuent à être effectués. « Un week-end, nous n'avons pas pu rester dans le jardin après un déchargement », affirme Maria Michel. « C'est faux ! » rétorque l'industriel qui produit une expertise réalisée pour sa société, au moment où l'expertise de Philippe Tilloy était réalisée à la demande du tribunal de grande instance d'Evry. « Ce travail démontre que le sous-sol n'est pas pollué », conclut le gérant. Des éléments restent troublants. Les carottages n'ont été effectués qu'à 40 centimètres de profondeur, au moment où Philippe Tilloy creusait, lui, à plus de 1,50 mètres. « Nous sommes tranquilles, assure Christophe Dubois, un rapport de la Drire à la main. Ces services dépendent de la préfecture, ils sont donc sérieux. Et leur ingénieur conclut qu'il s'agit d'un problème de voisinage. »

D.C.

Polémique autour du futur plan de circulation

PETITE RÉVOLUTION dans les rues de Quincy-sous-Sénart. La circulation va être... organisée. La municipalité vient de finir son tour des quartiers pour présenter le futur plan de circulation. Un dossier en gestation depuis trois ans. Après nombre consultations, un cabinet d'études a pointé trois zones à remanier : rue de la Libération, rue et route de Boussy, square des Ecoles. La première tranche qui doit démarrer en septembre concernera les artères du bas de la ville (quartier de la Poste jusqu'au chemin de la Brèche-des-Vignes). Les autres travaux porteront sur l'installation de chicanes avenue Henri-Chasles, le réaménagement du carrefour à l'entrée de Quincy, du côté de la départementale 33, et la mise en place d'une piste cyclable route de Boussy.

« L'intérêt général doit primer »

« C'était indispensable, affirme le maire Daniel Besse. Le trafic augmente de plus en plus. Il fallait faire quelque chose pour dissuader les automobilistes de prendre les axes en centre-ville. » Chaque jour, 15 000 voitures défilent, rue de Combs-la-Ville, occasionnant aux heures de pointe de légers bouchons. Pas de doute, un plan de circulation est nécessaire. Tout le monde est d'accord. Mais certains dénoncent sa mise en œuvre. Déjà le montant des travaux — 1 500 000 € — fait hurler l'opposition. « C'est inconsidéré, s'inquiète

Amar Laouari, conseiller municipal UDF. La ville va s'endetter terriblement. » Côté riverains, la contestation enfle. « Le maire nous méprise, accuse Jean-Claude Guesquin, membre du collectif des habitants de la rue des Pierreux. Un sens unique est nécessaire pour la sécurité de tous ; 70 % des habitants du quartier qui ont été sondés ont répondu favorablement. Mais le maire s'y refuse. Il nous a juste concédé quatre ralentisseurs. » Les riverains déplorent également qu'à l'inverse, un peu plus haut, la rue Mère-Marie-Pia reste en sens unique. « Cela permettrait de désengorger notre rue que les automobilistes empruntent pour éviter l'engorgement », poursuit Jean-Claude Guesquin qui a sollicité la préfecture pour obtenir gain de cause.

Pas de quoi alarmer Daniel Besse. « C'est un épiphénomène, rétorque-t-il. On ne va pas répondre à toutes les demandes individuelles. Ce qui doit primer, c'est l'intérêt général. »

AGNÈS VIVES



QUINCY-SOUS-SENART, RUE MÈRE-MARIE-PIA. Dans le cadre du futur plan de circulation de la ville dont les travaux devraient s'étaler sur trois ans, la rue de la Poste ne devrait pas se retrouver en double sens. Ce que déplorent commerçants et habitants du quartier. (L.P./A.V.)

« Je vais mettre la clef sous la porte »

VERONIQUE MARSEILLE, gérante du café de la Poste à Quincy

VÉRONIQUE MARSEILLE, gérante du café de la Poste à Quincy depuis 1999, ne décolère pas. Non seulement elle n'a pas été consultée pour le nouveau plan de circulation de la ville mais elle va en supporter les conséquences. « Je n'ai plus qu'à mettre la clef sous la porte, se désespère-t-elle. Si l'on décide de mettre en sens interdit la rue de la Poste, je ne vais plus avoir de

clients. C'est fait en dépit du bon sens. » Afin de défendre son commerce et ceux de la rue Mère-Marie-Pia, elle fait circuler une pétition « apolitique ». « J'ai déjà recueilli 600 signatures. Preuve que mon combat est juste, s'exclame-t-elle. Si l'on remet ma rue en double sens, cela va désengorger tout le quartier, notamment les rues en contrebas où les habitants justement demandent



moins de circulation. » Veronique Marseille est persuadée qu'avec le projet du maire, « on va au contraire engorger les rues déjà embouteillées aux heures de pointe. Et nous, commerçants, on n'aura plus personne. J'ai comparé mon chiffre d'affaires avec celui de mes prédécesseurs, du temps où la rue n'était pas en sens unique. Il y a forcément des répercussions ». **A.V.**